

Ecole élémentaire les Prés Verts et Grands Prés Verts
30 avenue Gabriel Fauré
35235 Thorigné Fouillard
ecole.0351765d@ac-rennes.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023 à 18h 30

Présents

Parents d'élèves élus (RPE) : Guillaume BUFFET, Ludivine PERON, Sophie CALVEZ, Amandine PLAIGNE, Anne-Claire AUSSILLOUS, Priscilla VALLEE, Sabine LESTANG, Dora CITEAU, Violaine MAURICE

9 personnes

Enseignants

Françoise CHOQUER, Maëla LE BARBU, Louisanne BURLLOT, Caroline GUILLET, Céline GLEMAREC, Corine DRAZIC, Solène BELLARD, Michèle SCHUMER, Marion CONAN, Maryne CAPLOT, Esthelle STRAUB, Camille OLIVIER, Gwendolyn BASTOS, Lydie LEZEMENT, Angélique LOUISON, Thomas MOISAN, Céline THOMAS

Elu : Madame Mahéo Adjointe au maire en charge des affaires scolaires

Maire de Thorigné Fouillard.

Excusés :

M. Josseume

Ordre du jour:

A Mise en place du conseil d'école

B Approbation du compte rendu du dernier conseil d'école

C Adoption du règlement intérieur

D Rythme scolaire : dérogation semaine de 4 jours

E Bilan de la rentrée et les Projets de l'école

F Programme nationale d'évaluation des écoles

G Sécurité dans et autour des écoles, P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

H Communication entre l'école, l'école maternelle et le collège.

I Les investissements et travaux d'été

J Les Projets de l'APE

A. *Mise en place du conseil d'école*

1. Présentation des membres du conseil :

Secrétaire (s) de séance :

La composition et les attributions du conseil d'école sont rappelées (articles D411.1 et D411.2 du

Code de l'éducation) :

Assistent avec voix délibérative :

- La Directrice d'école, présidente.

- Le Maire ou son représentant et un Conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal.

- Tous les Professeurs de l'école y compris ceux qui y travaillent à temps partiels ou le remplaçant en fonction dans l'école au moment du conseil.
- Un des Professeurs du réseau d'aides spécialisées.
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école (15 pour notre école)

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale assiste de droit aux réunions.

La Directrice peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile. Par exemple le cuisinier de l'école etc.

Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux séances de conseil d'école sans prendre part au débat. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence du titulaire qu'ils remplacent.

Les compétences du Conseil d'École :

- Vote le règlement intérieur.
- Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire. (dérogation à renouveler en cette fin d'année)
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - Les actions pédagogiques entreprises, actions à l'initiative des enseignants
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants porteurs de handicap
 - Les activités périscolaires dont la restauration
 - L'hygiène scolaire
 - La protection et la sécurité des enfants
- Adopte le projet d'école.

C'est donc dans ce cadre que nos échanges se construisent.

Les délégués des parents d'élèves élus ont pour mission première d'aider au bon fonctionnement de l'école de façon constructive. Ils sont les intermédiaires des familles auprès du conseil d'école et doivent donc filtrer les questions qui ne relèvent pas de cette instance. Les parents élus se font le relais des questions, avis et suggestions des parents d'élèves.

Le conseil d'école n'est ni un tribunal, ni une tribune politique. Chacun y a un rôle qu'il se doit de respecter. Le dialogue ne signifie pas une critique systématique des actions menées ou non menées.

- Approbation du règlement du conseil d'école à l'unanimité.

2. Élections des parents d'élèves :

Le vote de cette année s'est déroulé par correspondance et à l'école des Prés Verts. La liste présentée a été élue avec 260 voix pour 544 électeurs, soit avec un taux de participation en baisse de 48,16 % contre 54,2% en 2022.

Le vote par correspondance s'est bien déroulé. Cette organisation sera conservée définitivement pour les années à venir. Les parents ont reçu une information par mail de la part des RPE pour les relancer et qu'ils n'oublient pas la date des élections.

Une information plus soutenue auprès des familles sur l'agenda évitera les oublis d'enveloppes dans les cartables.

- Approbation à l'unanimité du vote par correspondance pour les toutes les futures élections des parents d'élèves.

B. *Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école.*

Un compte rendu du conseil d'école du 13 juin 2023 a été transmis à tous les enseignants présents l'an passé ainsi qu'aux parents déjà élus, il a été affiché, se trouve sur le BLOG de l'école. La directrice demande si le compte rendu est approuvé.

Approbation à l'unanimité.

C. *Adoption du règlement intérieur de l'école.*

Le règlement présenté aux familles en début d'année est celui de l'an passé.

Le règlement départemental est incontournable et il suffit d'y faire référence pour tout point non prévu par le nôtre .

-un seul règlement car une seule école.

-un règlement disponible sur le site de l'école .

-une charte « Informatique et Internet » disponible sur le site de l'école.

-une charte de la laïcité.

Un ajout sera nécessaire en 2024, il précisera notre adhésion au protocole pHARe et la mise en place d'un groupe d'enseignants en charge du recueil de la parole des élèves quelles que soient les situations et plus particulièrement en cas d'intimidation. Il précisera également l'intervention de l'équipe de circonscription si nécessaire.

Une formation des enseignants aura lieu dans les semaines à venir.

Equipe bien-être : Madame Schumer, Madame Belliard, Madame Drazic, Madame Glémarec aux GPV

Madame Choquer, Monsieur Josseume, Madame Thomas, Madame Le Barbu aux PV

Question des parents : *Le règlement de l'école précise que “ Hors de l'enceinte scolaire, les enfants sont sous la responsabilité des parents selon les modalités qu'ils choisissent (...) et que “Les élèves qui arrivent avant 8h20 et 13h35 ne sont pas sous la responsabilité de l'école ni de la municipalité.” . En revanche, il ne précise pas si l'école contacte ou non les parents en cas d'absence non justifiée. Au vu de certains faits d'actualité, certains parents se posent la question. Le BO n°5 du 3 février 2011 (vaincre l'absentéisme) prévoit de contacter immédiatement les familles en cas d'absence non justifiée de leur enfant.*

II - Se doter des moyens de traiter efficacement les absences

II.1 Alerter systématiquement les personnes responsables

Lorsque l'absence d'un élève est constatée par un enseignant ou par tout personnel responsable d'une activité organisée pendant le temps scolaire, elle est immédiatement signalée :

- dans les écoles, au directeur d'école ;

- dans les établissements du second degré, au conseiller principal d'éducation (C.P.E.), sous l'autorité du chef d'établissement, ou en l'absence de C.P.E., directement au chef d'établissement ou à la personne qu'il aura désignée.

Le contact avec les personnes responsables est pris immédiatement par tout moyen, de préférence par appel téléphonique, service de message court (SMS) ou courrier électronique, afin de les inviter à faire connaître au plus vite le motif de l'absence. Sans réponse de la part des personnes responsables, ce premier mode de transmission doit être suivi d'un courrier postal. Il est rappelé que les certificats médicaux ne sont exigibles que dans les cas de maladies contagieuses.

Qu'en est-il ? Serait-il possible d'informer clairement les parents à ce sujet par l'intermédiaire du carnet de correspondance et/ou de le mentionner précisément dans le règlement intérieur?

Réponse :

Le BO n°5 du 3 février 2011 donne le cadre de base pour lutter contre l'absentéisme. Son titre est « Vaincre l'absentéisme »

Le titre 2 donne les règles de fréquentations et les obligations scolaires. Il s'agit d'un contexte d'absentéisme, c'est-à-dire d'absences non justifiées, qui plus est répétées. « L'absentéisme est un sujet de préoccupation et d'inquiétude voire de désarroi pour les familles confrontées à ce problème. »

Le règlement intérieur de l'école prend pour référence le règlement départemental qui propose le cadre aux écoles du département.

Dans la phrase : « Dès le repérage de l'absence, les familles sont informées le plus rapidement possible par tout moyen (appel téléphonique, message écrit sur portable...) et invitées à faire connaître au plus vite le motif de l'absence. » L'expression « le plus rapidement possible » ne signifie pas immédiatement, à l'impossible nul n'est tenu. Le règlement intérieur de notre école respecte le règlement départemental, les parents restent responsables de leurs enfants hors temps scolaire, les enseignants conservent une vigilance adaptée aux situations.

Un débat a eu lieu, il a été dit que les écoles ne disposent pas d'un bureau de la vie scolaire tel que celui existant dans les collèges.

Le règlement définit un cadre, il ne précise pas ce que nous ne sommes pas en capacité de faire. Les parents sont bien en charge de leur enfant jusqu'à la porte de l'école. En cas d'absence, un message vocal est déposé sur le répondeur il précise le nom le prénom la classe et le nom de l'enseignant.. Au retour de l'élève un mot sur papier libre apporte les informations nécessaires justifiant son absence. L'enseignant n'est pas en capacité d'appeler les parents, il ne le fait que lorsqu'il est inquiet.

Il est demandé aux parents inquiets lorsque l'enfant fait le trajet seul de le signaler si nécessaire, dans le cahier de correspondance. Les enseignants auront une vigilance particulière en cas d'absence.

La messagerie vocale est écoutée dès que possible dans la journée. La directrice participe à des réunions, s'occupe de problèmes internes (entre les élèves, absence d'un enseignant, gestion de fournisseurs, organisation de sorties) et ne peut prévenir immédiatement. Par ailleurs elle n'est pas présente sur les 2 sites à la fois et répond régulièrement à des missions extérieures à l'école. En cas d'absence répétée les enseignants sont en alerte et contacte les familles au plus vite.

Question des parents : Lors de la réunion de rentrée, Madame Burlot a abordé les principes du programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe) et notamment celui d'associer les parents. A ce titre, nous avons appris qu'une mallette des parents existe sur internet. Est-ce qu'une information sera diffusée aux parents par l'école ou est-ce aux RPE de la prévoir?

Réponse de l'école :

Cette « mallette internet est une boîte à outils de type questions/réponses ». Elle a pour but de sensibiliser et d'informer les parents au fonctionnement de l'école, et vise à renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires. Nous remercions les parents de cette question et effectivement il est judicieux de la consulter pour se rapprocher des préoccupations qui tournent autour de l'école. Ce lien sera ajouté au document transmis aux familles en début d'année.

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

Quelques points sur lesquels nous pouvons insister :

-la fréquentation régulière

Nous rappelons que l'inscription à l'école vaut obligation d'assiduité, nous luttons contre les rendez-vous de convenances personnelles, les départs en vacances et les absences à répétition (celles-ci font légitimement l'objet d'un signalement pour absentéisme à l'inspecteur d'académie après quatre demi-journées d'absences non justifiées. Les parents s'exposent alors à des sanctions pénales).

-la surveillance

Elle est effective sur le temps scolaire, il est à rappeler que le plan Vigipirate Renforcé est toujours d'actualité et que nous devons donc redoubler de vigilance, surveiller les ouvertures et fermetures des portes autant que faire se peut... c'est pourquoi il est demandé la plus grande ponctualité aux élèves.

-la responsabilité des uns et des autres selon les moments de la journée

Il est rappelé que sortis de l'école, les élèves ne sont plus sous la responsabilité des enseignants : « Hors de l'enceinte scolaire, les enfants sont sous la responsabilité des parents selon les modalités qu'ils choisissent. ». Signaler aux enfants qu'en cas d'absence de la personne qui vient les chercher, il doit revenir à l'école.

- la santé : En cas de trouble de santé, nécessité d'établir un PAI (projet d'accueil individualisé) qui doit être validé

par le Médecin de l'Éducation Nationale. Pas de prise de médicament à l'école sans PAI.

- Suite à la réponse apportée par la Directrice, nous procédons au vote.
La directrice passe au vote. Approbation à l'unanimité.

D. Rythmes scolaires : Semaine de 4 jours

La directrice/le directeur d'école rappellera, lors du Conseil d'école, que les membres de celui-ci sont invités à donner **un avis sur l'organisation locale** de la semaine scolaire, en axant prioritairement leur réflexion sur les conditions d'apprentissage des élèves. L'annexe 2 de la demande dérogatoire est présentée, elle est lue et est soumise à l'approbation des membres du conseil d'école.

Passage au vote. Le document sera joint en annexe au compte rendu du conseil d'école.

Tous les parents valident.

Madame Mahéo valide.

Enseignants : 17 / 17

Unanimité.

E. Bilan de la rentrée, organisation de l'école

Nous attendons encore des attestations d'assurance et certaines fiches de renseignements malgré des relances multiples.

Des réunions de rentrée ont permis la rencontre des parents d'élèves et des familles pendant le mois de septembre. Mme Burlot a accueilli les parents présents pour une réunion d'information. Nous remercions vivement les nombreux parents présents.

Lors de cette réunion Mme Burlot a insisté sur cette communauté éducative et la coéducation à laquelle nous appartenons tous ou participons avec chacun un rôle différent à jouer. Nous sommes 3 partenaires.

Cette communauté a un seul objectif : contenu dans mot Éducation, mot latin educare qui signifie « Prendre soin de ». Il s'agit donc de prendre soin des enfants.

Le 1^{er} partenaire ce sont les parents en préservant les élèves de telle sorte qu'ils soient disponibles aux apprentissages (alimentation, sommeil, méfaits des écrans (4 temps sans écran), communication respectueuse...). Les parents également actifs dans les associations l'une, l'APE, dont le but est d'animer la vie de l'école (hors temps scolaire) et de collecter des fonds, l'autre les RPE (représentants des parents d'élèves) présents lors des Conseil D'école, ils relayent les préoccupations des parents et sont à votre disposition pour servir d'intermédiaire si vous en ressentez le besoin.

Les enseignants sont le 2^{ème} partenaire, des professionnels, représentant l'Éducation Nationale et donc en charge de l'enseignement et des choix pédagogiques. Toutes leurs décisions étant prises en rapport avec la construction des connaissances et des compétences nécessaires à la scolarité actuelle et future des élèves. Chaque élève bénéficie chaque jour de l'attention de son enseignant et ceci lors de chaque apprentissage. Être disponible aux élèves, à chaque élève, est notre priorité et correspond à notre métier.

Nous vous demandons donc de nous faire confiance et de respecter notre travail. Sur le temps scolaire vos enfants deviennent des élèves, nous les y aidons. L'enseignant prend des décisions pour le bien de chacun et du groupe. Les valeurs de l'école sont en rapport avec la société et ses urgences. Nous orientons donc nos actions pédagogiques le plus possible en rapport avec les grands enjeux auxquels les élèves seront confrontés dans les années à venir comme le réchauffement climatique et notre impact carbone mais également le vivre ensemble en vivant des actions collectives.

Le 3^{ème} partenaire : ce sont les services municipaux en soutien logistique et également éducatif sur les temps périscolaires donc en dehors des temps d'enseignement. Les animateurs encadrent des activités ludiques et sportives ou des temps de jeux libres sur des temps longs avec des groupes d'élèves mélangés. La prise des repas également. Il s'agit alors de personnel municipal.

Seule une relation de confiance permet l'équilibre de cet écosystème que représente l'école. Les choix des enseignants sont au bénéfice des élèves et donnent parfois lieu à des concertations importantes.

LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE : Monsieur Attal ministre de l'éducation nationale nous demande également de rappeler que nous sommes dans une école de la République qui obéit à des principes d'égalité (tous les élèves suivent les mêmes programmes et sont reconnus comme des futurs citoyens) et de liberté de conscience (les idées de chacun sont les bienvenues mais ne s'imposent pas à tous, l'enseignant intervient pour permettre à chacun d'avoir accès à toutes les connaissances et à se faire son idée personnelle).

Protocole pHARe : L'école est un lieu d'enseignement mais aussi de rencontre avec des enfants de différents âges et des adultes. Qui dit rencontre dit règles de vie en société et respect des autres. Nous sommes une microsociété avec nécessité d'apprentissage de vie en groupe.

Pour prévenir et mettre fin aux situations d'harcèlement, l'Education Nationale forme progressivement ses personnels au protocole pHARe, ou méthode des préoccupations partagées. Cette procédure a pour objectif de fédérer les élèves dans le but de contribuer au bien-être de l'un d'entre eux ou de faire disparaître un mal être généré par un groupe. Une procédure qui fonctionne met fin à la situation douloureuse sans que l'élève incriminé ne soit sanctionné. L'objectif est que le harcèlement s'arrête.

La présentation du protocole nationale de lutte contre le harcèlement a suscité des questionnements et des craintes tout à fait légitimes. Nous souhaitons vous assurer de notre volonté de préserver chaque élève et de prendre soin de ses apprentissages dans un environnement positif. L'équipe bien-être que nous mettons cette année en place aura pour objectif de rompre des situations d'intimidation avant qu'un harcèlement ne s'installe et nous oblige à des sanctions. C'est dans ces situations non résolues que les parents des enfants harceleurs seront reçus en entretien.

Collège de secteur : Mme Mahéo nous a annoncé officiellement que l'école élémentaire de Thorigné Fouillard restera rattachée au collège des Gayeulles.

Question des parents : *Si au cours de la journée notre enfant est convoqué dans le bureau de la directrice, en sommes-nous informés en tant que parents ? (mot dans le carnet de correspondance, mail...)*

Réponse de l'école :

Mme Burlot est enseignante, elle participe à la vie de l'école à ce titre. Le fait de s'adresser à un élève ne doit pas être considéré comme stigmatisant de la part des familles il s'agit d'actions normales au même titre que le fait qu'un enseignant s'adresse à un élève qui n'est pas de sa classe. Nous devons admettre que la fonction de directeur donne une valeur différente à un entretien mais il ne reste pas moins qu'il s'agit de la vie normale de la microsociété qu'est l'école. Nous ne sommes pas en capacité d'informer les familles de chaque intervention de la directrice, sauf cas le nécessitant.

Par ailleurs toutes les situations du quotidien ne nécessitent pas une information auprès des parents. Les enfants ont le droit à l'erreur.

RAPPEL Usage du cahier de correspondance : Pour communiquer sans aucune équivoque, il est préférable de prendre des rendez-vous en utilisant le cahier de correspondance.

EN CAS D'ABSENCE : laisser un message sur le répondeur (nom prénom classe et nom de l'enseignant et raison de l'absence) il sera transmis dès que possible, ce qui ne veut pas dire immédiatement. Au retour rédiger un mot sur papier libre précisant les raisons de l'absence. Se déplacer pour récupérer le travail ou déléguer un camarade de votre enfant.

Question des parents : - Est-ce qu'il serait possible d'afficher (sur les panneaux d'affichage à l'entrée des écoles) les numéros qui peuvent être utiles aux familles comme celui du médecin scolaire, de stop harcèlement...?

Réponse de l'école : Le numéro stop harcèlement était affiché aux GPV, les autres numéros demandés le seront donc également.

Question sur le questionnaire harcèlement du ministère : nous attendons les directives, il est actuellement demandé de s'adapter à son environnement et d'être en alerte par rapport aux situations rencontrées.

Question des parents : - Des familles nous ont fait part de vols récurrents de goûters. L'équipe pédagogique a-t-elle été informée?

Réponse de l'école : Une seule enseignante de CM1 a été confronté à un vol de goûter et de surligneurs. La meilleure solution est de signaler tout vol à l'enseignant de la classe quand un fait est constaté.

Nouveauté de début d'année :

Une classe bilingue breton, 9 élèves de CP/CE1, a été ouverte en septembre.

9 classes sont désormais installées aux GPV : aménagement de cette 9ème classe au rez-de-chaussée. Nous remercions la mairie pour le nouveau TBI et le déménagement des meubles.

1. Les effectifs

Tableau des effectifs :

	2023 2024	2024 2025	2025 2026	
CP	64	36 GS	50 MS	46 PS
CE1	53	64	36	50
CE2	76	53	64	36
CM1	84	76	53	64
CM2	59	84	76	53
Total	336	313	279	249

En 2023/2024 : 336 élèves répartis sur les 2 sites (117 aux PV et 219 aux GPV).

Ouverture de la classe bilingue breton aux PV 6 élèves en CP et 3 élèves en CE1. Mme Mahéo précise que les classes bilingues breton sont bénéfiques pour le développement des écoles. M. Moisan n'est pas un enseignant de breton, les élèves ont accès à des projets en langue bretonne présentés par M. Levilain, enseignant en classe bilingue maternelle certains après-midi.

Les effectifs seront potentiellement stables à la rentrée 2023 mais nous notons une baisse importante à la rentrée 2024 qui s'accroîtra en 2025. Cette situation est également celle de l'école Sainte Anne .

2. Le personnel de l'école et les classes

00 Classe Breton M. MOISAN Thomas CP CE1 6+3

[01 CP GJ](#) M. JOSSEAUME Grégory CP 23

[02 CP CT](#) Mme THOMAS Céline CP 22

[03 CP CE1 FC](#) Mme CHOQUER Françoise CP - CE1 19= 11CP et 8 CE1

TOTAL CP			62 CP
<u>04 CE1 MLB</u>	Mme LOUSON Angélique Mme LE BARBU Maëla	CE1	21
<u>05 CE1 ES</u>	Mme PLANTARD Sandrine Mme STRAUB Esthelle	CE1	21
TOTAL CE1			53 CE1
TOTAL PV			115 élèves PV
<u>06 CE2 SB</u>	Mme GUILLET Carolinee	CE2	25
<u>07 CE2 CG</u>	Mme LOUISON Angélique Mme BELLIARD Solèn	CE2	26
<u>08 CE2 MS</u>	Mme SCHUMER Michèle	CE2	25
TOTAL CE2			76 CE2
<u>09 CM1 CD</u>	Mme CAPLOT Maryne Mme DRAZIC Corine	CM1	25
<u>10 CM1 MC</u>	Mme CONAN Marion	CM1	25
<u>11 CM1 LL</u>	Mme LEZEMENT Lydie	CM1	24
TOTAL CM1			82 CM1
<u>12 CM1 CM2 GB</u>	Mme BASTOS Gwendolyne	CM1 - CM2	20 8 CM1 /12 CM2
<u>13 CM2 BE</u>	Mme BOUTIN Emelyne Mme OLIVIER Camille	CM2	23
<u>14 CM2 CG</u>	Mme GIRARD Claire Mme GLEMAREC Céline	CM2	24
TOTAL CM2			59 CM2
TOTAL GPV			216 GPV

En résumé : 19 enseignant (e)s, 2 enseignantes au Réseau d'aide (RASED), 7 assistants pour élèves en situation de handicap (AESH) accompagnent 14 élèves concernés par une reconnaissance MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Pour chaque élève détenteur d'une notification MDPH, une équipe de suivi est organisée 1 fois par an avec la référente à la scolarisation pour faire le bilan sur les aides dont bénéficient l'élève et l'adaptation de son parcours dans l'école. Cette équipe est appelée ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation). Pendant l'année scolaire nous organisons une ESS par élève en situation de handicap soit cette année 14 Équipes de Suivi de Scolarisation.

Il s'agit de « l'école inclusive », c'est l'école qui doit se mettre au service des enfants à besoins éducatifs particuliers. Les enseignants adaptent leur enseignement et leur classe en fonction de la complexité des situations.

Pendant l'année scolaire 2022 2023 nous avons organisé 19 équipes éducatives permettant d'évoquer des élèves en difficulté scolaire temporaire. Ces réunions permettent aux professionnels de se rencontrer et de rencontrer les parents autour du parcours scolaire des élèves.

Nous remercions la mairie pour la subvention de 500 euros liée à l'ouverture de la 15ème classe.

3. Les projets de l'école

Le projet établi pour les années à venir est le fil rouge de nos choix et actions : Projet d'école 2020 2025

Enjeu n°1 : Permettre aux élèves de vivre de belles expériences en partageant ensemble des projets qui s'appuient sur des dynamiques collaboratives. Tirer parti de la dynamique collective.

Enjeu n° 2 : L'égalité en soutenant toutes les perspectives d'avenir. Former des futurs citoyens autonomes et responsables notamment face aux enjeux du développement durable

Des projets au centre du projet d'école :

Nous avons accès à un jardin pédagogique dans l'école pour participer activement à sa réalisation. La réserve d'eau existe maintenant, les services techniques ont réalisé les encadrements des espaces de potager aux GPV. Nous remercions les services techniques pour ces belles réalisations.

Des visites liées aux connaissances des différents milieux comme la forêt : l'étude de la forêt (micro-forêt), de la mer et/ou de la rivière.

Des actions de recyclage et une sensibilisation au respect de la nature.

Les matières particulières

a) Enseignement des langues étrangères :

Toutes les classes étudient la langue anglaise. Les CM1 et CM2 bénéficient d'un apprentissage de l'allemand, possible grâce à des échanges de service.

b) L'éducation physique et sportive

La pratique des activités sportives a repris normalement. Le Label génération 2024 pour des actions en lien avec Terre de Jeux nous ouvrira certainement des perspectives. Cycles Roller CP / Hand et judo CE1 / Roller CE2 / Staps CM2

c) A.P.C. (activités pédagogiques complémentaires) :

Les grands axes sont donnés par l'académie, les actions sont choisies par les enseignants.

d) Question des parents :

Le BO n°36 du 30 septembre 2022 précise que tous les élèves doivent bénéficier d'une éducation à la sexualité adaptée à leur âge. A ce titre, il prévoit l'organisation effective de séances d'éducation à la sexualité. Une sensibilisation au consentement pourrait-elle être envisagée?

Réponse de l'école :

Cette question est d'actualité, les enseignants y sont sensibles mais le conseil d'école n'est pas en mesure de répondre à cette question, cela ne relève pas de ses prérogatives. En effet, le contenu des apprentissages est du ressort des enseignants qui sont en charge d'appliquer le programme. Le conseil d'école n'est pas un chargé de contrôler la mise en œuvre de ce programme dans les classes. Toutefois la Directrice sait que les enseignants appliquent les programmes, mais chacun est libre de son organisation pédagogique. Le consentement est un sujet abordé en littérature si cela se présente, lors d'événements en classe ou lors de débats philosophiques éventuellement. Intervention BIBO du CDAS (théâtre forum – autour de l'intimité, protection de l'enfance) sera un temps fort pour des élèves de cycle 3. (CM1 ou CM2)

4. Le financement des projets

Les projets envisagés en ce cours d'année sont financés par la COOP alimentée d'une part par les actions de l'APE et les dons volontaires des familles et d'autre part par la municipalité qui dédie des fonds aux sorties de l'école.

Françoise Choquer a la charge de la comptabilité de l'OCCE

Financement Mairie et COOP école :

rentrée 2022/2023 : 11228€ sur compte

Les dépenses sorties et activités : 9193€

Bilan de l'année 2022 2023

L'association de parents propose de mener une action pour aider au financement des projets

Prévisions 2023 2024

En caisse avant de débiter l'année 2023 2024 : 5 770 euros

Don de l'APE : 4800 euros

Les souscriptions volontaires des classes ont rapporté 2225 euros à déposer à la banque.

Ces sommes sont à partager entre les 15 classes.

Financement des sorties par la mairie en quelques chiffres :

Pour les sorties scolaires le budget de la mairie alloué à l'école est de 9 360 euros plus 3300 euros dédiés au transport.

Pour les actions en lien avec le PEDT, nous disposons de 2560 euros.

Prévisions 2023 2024

29 000 euros de recettes

39198 euros de dépenses

Recettes-dépenses = 29000 -39198= 10198 restant à être financés pour le fonctionnement des activités de l'école

Nous demandons une aide financière exceptionnelle de la mairie et de l'APE, en raison de l'organisation d'une sortie avec nuitée à Préfailles.

Budget prévisionnel Préfailles selon le nombre d'élèves concernés

Préfailles pour 96 élèves

11 avril et 12 avril CD et LL	5041
27 mai au 28 mai MC et GB	4848
Transport 1	1584
Transport 2	1584
Total Préfailles	13058

Montant par élève : 13057 / 96 = 136 euros par élève

Nous allons appliquer un barème qui tiendra compte des revenus des parents pour éviter une charge trop importante.

Les projets des classes

Nous sommes en début d'année et donc en construction des projets de l'année avec des partenaires extérieures si nécessaire. Les projets ne sont donc pas finalisés ni toujours programmés lors de réunions de rentrée du mois de septembre.

Rappel des objectifs des sorties scolaires:

Les activités pratiquées à l'occasion d'une sortie scolaire viennent nécessairement en appui des programmes. Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe. Chaque sortie, quelle qu'en soit la durée, nourrit un projet d'apprentissages, souvent pluridisciplinaire, au travers d'un programme minutieusement préparé dans lequel le nombre des sujets d'étude ou des activités pratiquées doit être limité. Ainsi la sortie scolaire ne constitue pas seulement un surplus de nature divertissante à la scolarité, même si les conditions du voyage et de la découverte ont souvent, pour de jeunes enfants, une dimension festive.

L'initiative :

L'initiative du projet relève du maître de la classe ou de l'équipe pédagogique. Le projet de sortie s'inscrit obligatoirement dans le cadre du projet d'école.

Les mesures de sécurité et la constitution d'une équipe d'encadrement sont à la charge de l'équipe pédagogique.

La responsabilité de l'organisation et de l'élaboration du projet incombe à l'enseignant.

La Procédure d'autorisation de sortie avec nuitées

L'autorisation est délivrée, par écrit, par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du département d'origine qui doit disposer d'un dossier complet constitué de la demande d'autorisation de départ en sortie scolaire avec nuitée(s) (annexe 2), de la fiche d'information sur le transport (annexe 3) et, le cas échéant, des pièces administratives précisées dans ces annexes.

Les projets de l'école élémentaire des Prés Verts et Grands Prés Verts

Des retours positifs des parents : Nous avons eu plusieurs retours positifs concernant la programmation de la photo de classe en début d'année, l'organisation du séjour avec nuitée pour les CM1 et la journée à Paris pour les CM2.

Réponse des enseignants : Les enseignants sont ravis de faire plaisir lorsqu'ils organisent des sorties qui semblent plus spectaculaires que les autres mais ils tiennent à dire que leur travail consiste en priorité à former des citoyens avisés c'est à dire en capacité de prendre des décisions. Chaque journée est en soi un évènement. Les sorties évoquées correspondent à un projet pédagogique. Le projet de l'école du futur vise à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et encourage à profiter au maximum du potentiel à proximité de notre école et dans notre région. La culture existe au plus près.

Communs à toute l'école : Grande Lessive / Cinéjeunes / Visites à la médiathèque / Fête de la science

Le projet Cinéjeunes permettra à toutes les classes de l'école de profiter de la diffusion de deux films de qualité, enrichie d'une séance de présentation proposée par l'association organisatrice. Le projet est mené dans sa totalité à l'école. Ces séances de cinéma sont permises par le confort apporté par l'équipement en tableau numérique dans chaque classe.

Conseils d'élèves : Des conseils d'élèves auront lieu. Ils permettront aux délégués de chaque classe de transmettre les idées des élèves de leur classe. Les ordres du jour sont proposés par les enseignants. Les réunions auront lieu sur les 2 sites et seront présidées et organisées par la directrice. Un compte rendu sera rédigé.

Des projets par niveau :

Voici une liste rapide des projets en cours de construction, ils concernent tout ou partie de la classe d'âge concernée. Je rappelle que les choix des sorties relève du projet pédagogique de chacun.

CP : Roller / visite de la Chèvrerie / L'école d'Autrefois / Prix des Incorruptibles / Visite du musée Tatin / Piscine.

CE1 : L'école d'Autrefois/ musée Tatin / musée des Beaux-arts (CE1 et les 2 classes de CP/CE1) / Piscine / PAPREC

CE2 : Jardin Rocambole (avec Classe de CP/CE1 de Mme Choquer)/ Sortie musée des Beaux-arts et planétarium / Roller / Piscine / sortie à Acigné / théâtre

3 CM1 et CM1/CM2 : Sortie avec une nuitée à Préfailles/ Théâtre avec une intervenante / sortie TNB. La sortie avec nuitée ne permet pas de proposer aux élèves des activités du type roller.

CM2 : Euréka Maths / Paris découverte de monuments / Parcours mémoriel / Théâtre avec une intervenante

Les étudiants de la filière Staps interviendront dans 4 classes de cycle 3 pendant 12 séances de janvier à avril.

La plupart des activités donnent lieu à des articles accessibles sur le site de l'école.

Des actions en lien avec le PEDT :

- Cette année le Salon Photofolie a permis la rencontre de photographes et de plusieurs classes des GPV. Les élèves des classes de Mmes Le Barbu Straub et Thomas en CE1 et CP l'an passé exposent leurs œuvres dans le hall de l'Éclat.
- Le Festival de la Science a permis d'organiser des rencontres
 - entre les élèves de CM2 et l'intervenant de l'université de Rennes qui étudie les microorganismes les héros de la biodiversité + projet d'écriture avec l'écrivain Alexis Gloaguen
 - Les CM1 : Robotique : découverte des capteurs et du potentiel des robots
 - Les CE2 : l'antibio-résistance présentée par des étudiants de Rennes 2
 - Entre les élèves de CP et CE1 et un spécialiste de l'agriculture biologique M.Potiron. Les élèves ont été sensibilisés à la préparation des sols avant le jardinage.

F Le programme nationale d'autoévaluation

Toutes les écoles sont appelées à réfléchir sur leur fonctionnement en l'espace de 5 ans. Nous participons à cette deuxième année d'évaluation, nous allons donc réfléchir en équipe en nous posant des questions sur ce qui serait susceptible d'avoir le plus d'effet au niveau des apprentissages des élèves et de la qualité de vie dans l'école. Les enseignants débutent ce travail de réflexion par une autoévaluation qui donnera lieu à un rapport. Des évaluateurs viendront ensuite à notre rencontre pour apporter un regard extérieur. Cette démarche est interne à l'école mais il est probable que nous consultions les élèves, les parents des élèves et les personnels gravitant autour de l'école pour collecter des avis.

G Sécurité dans l'école, P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et travaux.

a) Sécurité et PPMS

Attention : Actuellement nous sommes en période d'un plan VIGIPIRATE RENFORCE. Nous demandons aux parents de ne pas se regrouper devant les écoles.

Les écoles peuvent être confrontées à des événements ou accidents graves d'origine naturelle, technologique ou à des situations d'urgences particulières : des intrusions ou des attentats...

Chacun doit s'y préparer notamment pour le cas où l'ampleur de l'événement retarderait l'intervention des services de secours. C'est dans cette optique que nous rédigeons des PPMS mis à disposition des services de secours.

Depuis 2017, 2 P.P.M.S. distincts doivent être rédigés.

Un P.P.M.S. « Risques majeurs » et un P.P.M.S. « Attentat /Intrusion »

Ces deux documents sont mis à jour chaque année, transmis aux professeurs des écoles, rediscutés en conseil des maîtres. Ils font l'objet d'exercices réguliers qui s'ajoutent aux exercices alerte-incendie.

Un exercice d'alerte attentat / intrusion a eu lieu ce mardi 18 octobre et a donné lieu à des réajustements. Les systèmes d'alerte ont été vérifiés et fonctionnent parfaitement.

La sécurisation des écoles ne repose pas que sur la responsabilité des équipes enseignantes. Elle dépend aussi de l'institution, des collectivités et des forces de l'ordre.

Les exercices d'alerte incendies des 12 et 15 septembre 2023 se sont bien déroulés.

H Communication entre l'école, l'école maternelle et le collège.

L'école élémentaire école maternelle : L'école maternelle accueille depuis la rentrée 2021 une classe d'élèves qui étudient le breton. En 2021 il s'agissait d'élèves de PS, MS et GS. En 2022 2023 l'enseignant avait en charge des élèves de PS, MS, GS et CP. En maternelle la classe compte actuellement 1 TPS 5PS 6GS. La classe de CP CE1 accueille actuellement 9 élèves.

La liaison école collège : La carte scolaire est actuellement remise en question, il est demandé aux parents qui le souhaitent de s'inscrire à une réunion publique du 13 novembre 2023. Mme Mahéo nous informe que le collège de rattachement de l'école de Thorigné Fouillard reste le collège des Gayeulles.

La liaison avec le Collège des Gayeulles donne lieu tous les ans à un échange au moment des fêtes de Noël et également à une visite des locaux par les élèves de CM2. Mme Burlot est en relation avec Mme Fanchaoui, principale du Collège des Gayeulles pour accueillir des interventions d'enseignants en langue arabe, allemande et italienne.

Liaison avec les familles : Un rappel sur l'usage des mails : la lecture des mails n'appartient pas au quotidien (de 8h à 17h) des enseignants qui priorisent la vie réelle, soit le travail auprès des élèves.

En cas d'urgence concernant l'école appeler au 02 99 62 07 18, envoyer un mail à l'adresse de l'école. En cas d'échec appeler les services de la mairie au 02 99 04 54 30.

En cas d'absence d'un enseignant : Les élèves seront face à un enseignant remplaçant ou répartis dans les classes. Aucune information ne sera transmise aux familles s'il s'agit d'une absence d'une journée. Si un remplaçant prend en charge la classe pour plusieurs jours, il lui sera demandé d'informer les familles dans le cahier de correspondance des élèves. Nous remercions vivement les familles pour leur disponibilité lors des absences non remplacées. Des élèves répartis sont accueillis avec bienveillance en fond de classe et ne sont pas associés aux apprentissages qui ne correspondent pas à ceux de leur classe.

I Les investissements et travaux d'été

Je vais exposer les demandes d'investissements de l'année 2023 et également les demandes 2024

Ils se présentent autour de 4 axes : La sécurité, le projet d'école, l'informatique et la vie quotidienne.

Un protocole de travail lors des chaleurs supérieures à 29 degrés est également demandé par les enseignants confrontés à des situations de ce type dès le mois de mai.

Les Travaux 2023

La directrice et l'ensemble des équipes remercient la municipalité pour les travaux effectués comme l'installation de la classe de CM1 aux GPV

Axe 1 : La sécurité

Les aménagements de l'école des GPV ne permettent pas la sécurité optimale en cas de forte chaleur et d'alerte PPMS. La sonnerie des PV n'est plus adaptée.

GPV Ouvrir des portes de communication entre les classes pour permettre la surveillance des élèves en cas d'absence ponctuelle d'un enseignant et en cas de situation dangereuse pour permettre de communiquer	Plan Particulier de Mise en sécurité (PPMS) Services techniques
PV : sonnerie musicale permettant de passer des messages d'alerte nationaux mais également d'éviter d'entendre un bruit strident lorsque les élèves sont dans les couloirs.	(PPMS) Non réalisé
GPV : système extérieur de type BSO (Brise solaire orientable) pour les classes du 1^{er} étage : triple besoin : informatique, sécurité (les élèves se sentiraient moins exposés en cas d'intrusion dans l'école et de circulation	Développement Durable et énergie PPMS

sur la cursive) et également performance énergétique (contre le froid en hiver et réduisant la chaleur dès les 1 ^{ers} signes de grande chaleur)	Toutes les salles du 1 ^{er} étage auront leur rideau sauf porte qu'on ne peut pas couvrir. BSO = rideau qui bloque le rayonnement solaire. Précisions à demander sur les classes concernées.
PV : achat de crochets pour les cartables pour éviter les chutes dans les classes des PV	12,29 euros l'aimant permettant de fixer les cartables individuels aux tables 295 euros pour une classe de 24 élèves soit 1520 euros pour toutes les tables de l'école des PV (possibilité de réaliser l'achat sur 2 années) Fournisseur Mary Majuscule

Intervention prévue rapidement sur les infiltrations.

Axe 2 : Le Projet d'école lié au Projet Éducatif de Territoire

Aux GPV et aux PV : Finir l'installation de l'espace jardin en délimitant les bandes de terre avec des traverses	Réalisé
GPV : Pose d'une clôture de 15m sur 20m avec un portillon ou un accès plus simple pour commencer	Réalisé
GPV : abris de jardin pour les outils de 2,5m sur 2,5m	Réalisé
GPV : récupérateur d'eau de 1 mètre cube	Réalisé
PV : installation de 3 bacs devant les classes côté cour	Réalisé
GPV et PV : terreau pour remplir les « planches » de jardinage	Réalisé
GPV et PV Réserve liée à l'installation du jardin	1000 euros ???

Axe 3 : L'informatique

GPV : finalisation de la salle informatique : achat de 8 tables doubles adaptées à l'installation des ordinateurs 80*160	Manutan devis de 2650 euros (devis joint) Demande 2023 renouvelée en 2024
GPV : volets de type BSO pour permettre aux élèves de voir les documents projetés dont des films dans le cadre des séances de Ciné jeunes mais aussi dans le cadre des disciplines d'enseignement.	Urgent
GPV : achat d'un vidéoprojecteur pour la salle 3 , dédiée à l'informatique et nouvellement rénovée pour permettre l'enseignement de l'informatique	À prévoir en 2023 2024 3500 euros
Budget de renouvellement des applications informatiques	1000 euros

Problème de connexion aux PV : Madame Mahéo se renseigne pour **des répéteurs.**

Axe 4 : Les cours de récréation sont au centre de la vie des élèves et doivent être adaptées aux besoins des élèves et des différents services.

GPV : Aménagement du local de la cour : une cloison et des étagères pour stocker le matériel d'activités de la cour de récréation	Réalisé
GPV Construction d'un auvent qui protège la table en béton joutant le local de la cour	En attente
GPV Apport d'un préau du type de celui de la cour de l'école maternelle	En attente
GPV : Achat d'une banquette pour la bibliothèque et un pouf : début d'installation	Réalisé
PV : installation d'une salle plus grande et aérée pour la photocopieuse	En attente

Les enseignants renouvellent leur demande d'un papier recyclé adapté pour le photocopieur de meilleure qualité que celui actuellement proposé aux élèves. Le papier ne convient pas au photocopieur et n'est pas satisfaisant en terme de qualité pour les élèves (trop gris et absorbant l'encre il rend le travail difficilement lisible)

Quelques demandes 2024 supplémentaires.

Une table de tennis de table supplémentaire aux GPV et si possible aux PV.

La fermeture de la porte des toilettes garçon côté couloirs (demande déjà déposée à 2 reprises sur Attal) → Mme Mahéo évoque un problème rencontré par les équipes technique, cet été.

Toilettes destinées au périscolaire : juste pour le nombre d'élèves – demande d'accès des toilettes des filles sur le temps périscolaire le soir.

Eteindre le chauffage dans les toilettes en raison du gaspillage énergétique car l'espace dédié est très souvent ouvert.

Changement du sol dans la salle 1 des GPV, sol très usé.

Subvention pour le financement de la classe transplantée.

J Les projets de l'APE

L'association des Parents d'élèves est très active et multiplie les actions :

« Boum de rentrée, Vente de fromages et de chocolats, spectacle de Noël à l'Éclat pour les enfants à partir de 4 ans, spectacle pour les plus petits. Tous les projets de l'année ne sont pas finalisés. Une vente de livres au mois de novembre, une vente en faveur du Téléthon, une chasse aux œufs, un objet personnalisé sont encore à l'étude. »

Questions des parents :

- Les prochains CE sont programmés le mardi 9 avril et le jeudi 13 juin. Serait-il possible d'avancer le deuxième conseil d'école au mois de mars (semaine du 11 au 15 mars peut-être) pour qu'il ne s'écoule pas 6 mois entre le premier et le deuxième conseil d'école?

Une nouvelle date est fixée : Le jeudi 14 mars 2024

La majorité des questions posées est prise en compte par l'ordre du jour. L'ordre du jour étant épuisé, conseil levé à 21h05. Le prochain conseil d'école ne donnera pas lieu à un tel dépassement. La Directrice s'en excuse et veillera au respect des horaires.

Signature de la secrétaire : Mme Glémarec

Signature de la directrice : Louisanne Burlot